

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CENTRE DE GESTION

DE MAINE ET LOIRE

ARRETE N°C26-05-28

Arrêté instituant la Commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des élections au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire, sis Maison des Maires, 9 rue du Clon 49000 ANGERS

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les arrêtés du 29 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseil d'administration des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué à la Maison des Maires, 9 rue du Clon à Angers une commission de recensement et de dépouillement des votes

ARTICLE 2 : La commission sera composée de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants
3 représentants des communes

Titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Maire de COURCHAMPS,
- Monsieur Pierre ROBE, Maire d'AUBIGNE SUR LAYON,
- Madame Véronique RENAUDON, Conseillère Municipale de TIERCE.

Suppléants :

- Monsieur Tony GUERY, Maire de la MENITRE,
- Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de SEGRE-EN-ANJOU,
- Monsieur Jean-Luc DAVY, Maire de MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY.

2 représentants des établissements publics

Titulaires :

- Monsieur David LAGLEYZE, Président de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
- Monsieur Philippe CHALOPIN Président de la Communauté de communes Baugeois Vallée.

Suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre BEAUDOIN, Conseiller Communautaire Anjou Loir et Sarthe,
- Madame Christine LESELLE, Conseillère communautaire Baugeois Vallée.

2 Fonctionnaires territoriaux

Titulaires

Monsieur David LAUBIER, Directeur du CDG FPT 49

Madame Elodie GILBERT, Adjointe du Directeur, responsable de service du CDG FPT 49

Suppléants :

Madame Christine PADIOLEAU, Attachée territoriale Cheffe de service du CDG FPT 49

Monsieur Christian BERGERE, Directeur territorial Chef de service du CDG FPT 49

ARTICLE 3 : La commission sera présidée par Madame Elisabeth MARQUET, Présidente du Centre de Gestion. La commission statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale reçues au plus tard le 14 mai 2026, et notifiera sa décision aux intéressés le 22 mai 2026 au plus tard

ARTICLE 4 : La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote, le 19 juin 2026. La Présidente proclame les résultats dès l'achèvement des opérations.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion et publié sur son site internet.

Fait à Angers le 6 mai 2026,
La Présidente
Elisabeth MARQUET



LA PRESIDENTE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publicité
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.